



وكالة التنمية الفلاحية

AGENCE POUR LE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE

N° 997 ADA/DAF/DRHL/SRH

Rabat le : ..... 6 DEC. 2019

## DECISION LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE POUR LE DEVELOPPEMENT AGRICOLE

- (/u le dahir n°1-09-16 du 22 Safar 1430 (18 Février 2009) portant promulgation de la loi n°42.08 relative à la création de l'Agence pour le Développement Agricole (A.D.A) ;
- (/u le statut du personnel de l'Agence pour le Développement Agricole tel qu'il a été modifié ;
- (/u le décret n°02.17.729 du 20 Safar 1439 (09 Novembre 2017) portant nomination de Monsieur **El Mahdi ARRIFI** aux fonctions du Directeur Général de l'Agence pour le Développement Agricole ;
- (/u le décret n°2.11.681 du 25/11/2011 (28 di Al Hijja 1432) fixant la procédure de nomination aux fonctions de Chef de Division et Chef de Service dans les administrations publiques.
- (/u la circulaire du Chef de gouvernement n°7/2013 en date du 29/04/2013 fixant la procédure de nomination aux fonctions de responsabilité dans les Etablissements Publics ;
- (/u l'arrêté fixant l'organisation des services de l'Agence pour le Développement Agricole tel qu'il a été modifié ;
- (/u les nécessités de service.

### DECIDE

**Article 1 :** D'ouvrir la candidature au poste de Chef de La Division de l'Ingénierie des Projets Pilier II relevant de la Direction de l'Ingénierie des Projets au sein de l'Agence pour le Développement Agricole.

**Article 2 :** Le poste est ouvert aux candidats ayant exercé dans une Administration Publique ou Etablissement Public ou Entreprise Privée et ayant :

- un niveau d'enseignement supérieur d'au moins Ingénieur ou équivalent, et ayant des compétences répondant aux exigences requises du poste à pourvoir ;
- une expérience professionnelle requise dans le secteur public ou privé d'au moins 8 ans ;
- occupé au moins le poste de Chef de Service ou équivalent ;
- une expérience dans le domaine des offres de projets et d'investissement dans le secteur agricole ;
- une expérience dans le domaine de la contractualisation des projets agricoles ;
- une bonne connaissance du Plan Maroc Vert.

**Article 3 :** Les attributions du poste de responsabilité susmentionné sont définies dans la fiche de poste ci-jointe.

**Article 4 :** Les candidats intéressés doivent présenter un dossier comprenant les pièces suivantes :

- Demande manuscrite signée par le candidat, apposée de l'avis favorable de la hiérarchie pour les candidats relevant de la fonction publique ou des Etablissements et Entreprises Publics ;
- Curriculum Vitae ;
- Tout document justifiant que le candidat dispose des capacités et des conditions requises pour occuper le poste à pourvoir ;
- Un projet institutionnel présentant la vision du candidat pour le poste à pourvoir.

**Article 5 :** Le dossier de candidature doit être déposé en cinq (5) copies au Secrétariat du Directeur Général de l'Agence pour le Développement Agricole ou envoyé à l'adresse suivante : Espace les Patios, Angle Avenue Annakhil et Avenue Ben Barka, Batiment 2 et 3, Hay Riad- Rabat, au plus tard le **10 Janvier 2020 à 16h30mn.**

**Article 6 :** La présente décision sera publiée sur les portails de l'ADA ([www.ada.gov.ma](http://www.ada.gov.ma)) et de l'Emploi Public ([www.emploi-public.ma](http://www.emploi-public.ma)).

**Article 7 :** La date d'entretien sera notifiée par courrier électronique aux candidats présélectionnés et les résultats seront publiés sur le portail de l'Emploi Public et celui de l'ADA.

Le Directeur Général  
de l'Agence pour le Développement Agricole



Signé : **El Mahdi ARRIFI**

Espace les Patios, Angle Avenues Annakhil et Mehdi Benbarka - Bâtiments 2 et 3  
3<sup>ème</sup> Etage - Hay Riad - Rabat - Tél. : 05 37 57 38 26 - Fax : 05 37 57 37 45



وكالة التنمية الفلاحية

AGENCE POUR LE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE

**FICHE DE POSTE DE CHEF DE LA DIVISION DE L'INGENIERIE DES PROJETS PILIER II  
A L'AGENCE POUR LE DEVELOPPEMENT AGRICOLE**

<b>Description du Poste</b>	
<b>Intitulé du poste</b>	<b>Chef de la Division de l'Ingénierie des Projets Pilier II</b>
<b>Missions du poste</b>	Assure sous l'autorité du Directeur de l'Ingénierie des Projets et en conformité avec les textes en vigueur les missions suivantes : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le pilotage et la supervision des activités des différentes entités relevant de la Division de l'Ingénierie des Projets Pilier II ;</li> <li>- La coordination entre les différents services qui lui sont rattachées et leur appui dans La réalisation de leurs missions ; et</li> <li>- Le pilotage, encadrement et gestion interne de son équipe.</li> </ul>
<b>Activités du poste</b>	<p><b>Avec la collaboration des chefs de Service qu'il supervise, le Chef de Division aura à assurer les missions relatives :</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li><b>1. Réalisation des offres de projets et d'investissement Pilier II :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Piloter l'accompagnement des Directions Régionales d'Agriculture dans la collecte des données sur les zones opportunes et les filières potentielles ainsi qu'aux aspects agro climatiques et socio-économiques ;</li> <li>• Définir la stratégie d'élaboration des offres pilier II ;</li> <li>• Valider la préparation des offres de projets Pilier II ;</li> <li>• Valider la préparation des offres d'investissements des projets Pilier II pour le démarchage des bailleurs de fonds ;</li> <li>• Piloter l'accompagnement des Directions Régionales d'Agriculture dans le montage et la conception des projets Pilier II ;</li> <li>• S'assurer de la participation au démarchage des Bailleurs de Fonds avec la Division Financement. (Appui technique).</li> </ul> </li> <li><b>2. Contractualisation des projets Pilier II :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Piloter l'accompagnement des Directions Régionales d'Agriculture dans le montage et la conception des projets Pilier II ;</li> <li>• S'assurer de la participation aux réunions du comité technique local (CTL) pour examen et validation des projets pilier II ;</li> <li>• Approuver la mise en œuvre du processus des projets pilier II (Conception, validation et contractualisation) ;</li> <li>• Valider l'alimentation de la banque des projets pilier II ;</li> <li>• Valider la préparation et à la validation des dossiers de contractualisation avec les DRA ;</li> <li>• Piloter la signature de convention de partenariat.</li> </ul> </li> <li><b>3. Pérennisation des projets Pilier II :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Valider le processus d'analyse des données relatives aux projets en cours d'exécution collectées par les équipes de suivi pour détecter les opportunités et les insuffisances en vue d'établir un plan d'amélioration ;</li> <li>• Valider les notes de réflexion pour améliorer la pérennité des projets.</li> </ul> </li> </ol>
<b>Aptitudes requises</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1- Management d'équipe</li> <li>2- Sens de l'organisation</li> <li>3- Sens de la Communication.</li> <li>4- Rigueur.</li> </ol>